**100 Projets Eau & Climat pour l’Afrique :**

**Description du contexte, projets ciblés et formulaire de soumission**

|  |
| --- |
| Titre du projet d’incubation |
| Organisme soumettant la proposition et partenaires |
| Localisation du projet d’incubation (nécessairement africaine) |
| Description du projet d’incubation (max. 200 mots ; en rapport avec tout ou partie des 4 priorités thématiques) |
| Budget *(Noter: il ne s’agit pas d’un budget de mise en œuvre de projet de terrain mais d’un budget de projet d’incubation, nécessairement plus faible ; pour mémoire, le budget moyen de la phase expérimentale de la plateforme d’incubation des AMEC était de 60.000€)* |
| Calendrier de la mise en œuvre de l’incubation (durée, échéance)*(Noter: il ne s’agit pas d’un calendrier de mise en œuvre de projet de terrain mais d’un calendrier de projet d’incubation, nécessairement plus court ; pour mémoire, le calendrier moyen de la phase expérimentale de la plateforme d’incubation des AMEC était de un an)* |
| Point de contact (organisme, nom du représentant, coordonnées téléphonique et électronique) |
| Information complémentaire facultative (site web)  |

## Contexte : nécessité d’accélérer l’émergence de projets d’adaptation en Afrique

L’Afrique est l’une des régions les plus vulnérables aux impacts du changement climatique. Des porteurs de projet proposent des solutions d’adaptation efficaces, tant infrastructurelles que non-infrastructurelles (renforcement des capacités et des connaissances, stratégie et plan d’action d’adaptation, gouvernance et financement adéquat). Cependant, ils rencontrent des difficultés à en assurer le financement : l’accès aux fonds climat (Fonds Vert pour le Climat, Fonds d’Adaptation, fonds spécialisés des agences de développement bilatérales et multilatérales) suppose la maîtrise d’une procédure de montage de projet complexe propre à la finance climat. L’incubateur a ainsi pour ambition de soutenir des projets qui ne peuvent pas voir le jour faute d’impulsion initiale.

L’un des engagements pris à l’occasion du « One Planet Summit » organisé conjointement par la Banque Mondiale, le Secrétariat Général des Nations-Unies et la Présidence de la République Française le 12 Décembre 2017 à Paris consiste à assurer de 2018 à 2022 le montage de 100 projets « Eau et Climat » pour l’Afrique dans le cadre de la Plateforme d’Incubation des Alliances Mondiales pour l’Eau et le Climat (AMEC), dont le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) assure le Secrétariat.

## Projets ciblés

L’initiative « 100 Projets Eau & Climat pour l’Afrique » cible les projets d’atténuation et/ou d’adaptation au changement climatique idéalement planifié à l’échelle des bassins, associant autant que possible de multiples acteurs (villes, entreprises et le cas échéant des acteurs du dessalement), et mobilisant des solutions d’adaptation efficaces, infrastructurelles ou non-infrastructurelles. Une attention particulièrement favorable sera apportée aux solutions non-infrastructurelles (renforcement des capacités et des connaissances, stratégie et plan d’action d’adaptation, gouvernance et financement adéquat), pour lesquelles les besoins apparaissent plus importants que les moyens qui y sont accordés.

* **Thèmes prioritaires :**

Quatre thématiques pour des projets structurants (voir détails ci-dessous en annexe 1) :

* + Renforcement des capacités et des connaissances (i.e. réseau hydrométéorologique, Système d’Information sur l’Eau –SIE, système d’alerte, modélisation hydroclimatique)
	+ Stratégie et plan d’action d’adaptation (étude d’impacts/de vulnérabilités climatiques, stratégie d’adaptation, plan inondation/sécheresse, plan de maîtrise de la demande et de développement de l’offre en eau, Solutions Fondées sur la Nature et autres mesures « sans-regret »)
	+ Gouvernance (cadre juridique et institutionnel, formation du personnel des organismes de bassin aux enjeux climatiques, création/renforcement de comité de bassin, association à la planification de l’adaptation du bassin)
	+ Financement adéquat (mécanismes de financement pérennes alignés sur les principes de pollueur/usager payeur et de recouvrement des coûts, analyse coût/efficacités des actions d’adaptation envisagées)

## Objectifs d’incubation pour les projets sélectionnés :

Pour chaque projet sélectionné, l’incubation aura pour objectifs :

1. Une fiche projet présentable aux bailleurs de la finance climat.
2. Une liste des investissements requis pour l’adaptation dans le bassin identifié.
3. La soumission du dossier à un bailleur pertinent de la finance climat.
4. La valorisation (événementiel, communication) dudit projet comme contribution à la réalisation de l’engagement « 100 Projets Eau & Climat pour ‘Afrique » pris pendant le « One Planet Summit » (12 Décembre 2017, Paris).

**ANNEXE. Priorités thématiques des projets ciblés et exemples d’actions envisagées :**

1. **Renforcer les capacités et les connaissances :**
* Développement de réseaux de mesure (e.g. météorologie, climatologie, hydrologie, qualité, usage, environnement et biodiversité),
* Développement de Systèmes d’Information sur l’Eau (SIE),
* Développement de plateforme d’échanges sur les effets du changement climatique et l’eau entre les décideurs et les organismes de recherche sur les sciences environnementales et humaines (y compris économie),
* Développement de systèmes d’alerte,
* Développement d’outils de modélisation hydroclimatique
* Développement ou renforcement des capacités d’interprétation des données et de leur traduction en réponses politiques appropriées.
1. **Adapter la planification et la gestion par bassin au changement climatique :**
* Études d’impacts du changement climatique à l’échelle des bassins,
* Études des vulnérabilités au changement climatique à l’échelle des bassins,
* Élaboration de stratégie d’adaptation au changement climatique dans les bassins,
* Adoption de Plans de Gestion de Bassin et de programmes d’action,
* Adoption de plans d’action et de prévention des inondations et des sécheresses,
* Production et utilisation d’indicateurs de performance de la gestion de bassin et de l’adaptation au changement climatique dans les bassins,
* Définition de stratégie et de plan d’action de maîtrise de la demande en eau :
	+ programmes d’efficience hydrique des usages agricoles (e.g. sélection des cultures résilientes, changements des pratiques agricoles, irrigation au goutte-à-goutte, réutilisation des eaux usées traitées), industriels (e.g. recyclage des eaux en circuit fermé, équipements et procédés économes en eau) et municipaux (e.g. économie d’eau dans les bâtiments, eau pluviale ou eaux usées traitées pour l’arrosage des espaces verts),
	+ modernisation des réseaux et lutte contre les fuites,
	+ tarification incitative et principe de consommateur-payeur.
* Production de stratégie et de plan d’action de développement de l’offre, comprenant des actions :
	+ De réutilisation des eaux usées traitées,
	+ De recharge artificielle des aquifères,
	+ De récupération des eaux pluviales,
	+ De mesures de rétention des eaux.
* Développement des services écosystémiques liés à l’eau en matière d’adaptation au changement climatique (Solutions Fondées sur la Nature –SFN)
	+ la protection et la restauration des zones humides et des côtes,
	+ la réouverture du lit majeur de la rivière (zone d’expansion des crues),
	+ la reforestation.

**Renforcer la gouvernance :**

* Renforcement des capacités individuelles du personnel des organismes de bassins par le développement de centres et de programmes de formation (initiale et continue) aux outils d’adaptation au changement climatique dans les bassins,
* Renforcement les capacités institutionnelles des organismes de bassin pour l’adaptation en changement climatique par le développement du partage d’expériences et de bonnes pratiques,
* Développement de l’intégration des politiques d'adaptation dans le secteur de l’eau et les secteurs connexes (agriculture, énergie, transports, tourisme, aquaculture, etc.) par des mécanismes de coordination (institutionnalisée ou non),
* Création et renforcement des Conseils et Comités de Bassin pour le développement de la participation des parties prenantes dans la gestion de bassin, l’évaluation des vulnérabilités, la planification et la mise en œuvre de mesures d’adaptation.
1. **Assurer un financement adéquat:**
* Développement de mécanismes de financement durable pour la réalisation des plans et des programmes d’action,
* Mise en œuvre du principe de pollueur-payeur/consommateur payeur,
* Élaboration de programmes d’investissement,
* Études coût-efficacité pour aider aux choix des actions d’adaptation,
* Appui financier apporté par un bailleur aux actions citées ci-dessus.